



Paris, le 12 septembre 2014

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Cher(e) ami(e),

Nous vous alertons à nouveau sur le statut de l'animal. Nous avons l'occasion de revenir sur l'amendement Glavany qui nous a posé problème au mois de mai mais il est urgent d'agir !

En effet le projet de loi de modernisation et de simplification du droit revient à l'agenda parlementaire dans sa version adoptée à l'Assemblée nationale, incluant donc l'amendement n°59 porté par le député Jean Glavany, reconnaissant le caractère d'être doué de sensibilité aux animaux dans le code civil.

Petit retour en arrière. En mai dernier, Jean Glavany, député PS des Hautes-Pyrénées, dépose à la dernière minute un amendement au projet de loi de modernisation et de simplification du droit à l'assemblée nationale, amendement qui sera voté le jour même ! La profession agricole avait unanimement protesté contre la méthode inacceptable de l'adoption de cet amendement « en catimini » et sans concertation.

La FNSEA, JA et leurs réseau se sont fortement mobilisés lors du passage du texte en Commission Mixte paritaire en adoptant une attitude responsable et en proposant un amendement porté par la profession agricole, modifiant celui de M. Jean Glavany. Notre mobilisation avait porté ses fruits malgré l'échec de la CMP en raison d'une opposition vive sur un article du projet de loi qui n'avait rien à voir avec celui de la définition de l'animal.

**Aujourd'hui, nous devons à nouveau agir** et réactiver les contacts auprès des députés que vous connaissez particulièrement. En effet, **le texte sera à l'ordre du jour le 17 septembre** en commission des lois avant un passage à l'Assemblée Nationale puis au Sénat (les dates sont pour l'instant inconnues). L'approche par vos réseaux en passant par le niveau local est souvent le plus efficace pour contacter les élus. D'autant plus efficace que l'association 30 millions d'amis a aussi mobilisé son réseau pour interpeler les députés.

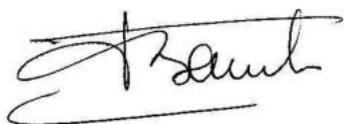
Nous devons à nouveau réaffirmer notre position auprès des députés. La FNSEA et JA sont favorables à la proposition de l'amendement du député Jean Glavany de reconnaître la sensibilité de l'animal dans le code civil. **Nous demandons seulement de lever le flou sur la classification juridique des animaux qui en résulterait** : les animaux sont des êtres sensibles certes, mais du point de vue du droit de la propriété qui est l'objet du code civil ce sont des biens corporels, meubles ou immeubles. La proposition de la profession agricole vise à apporter une précision à la rédaction proposée par M. Glavany afin de rassurer le monde de l'élevage sur des volontés d'évolutions ultérieures.

Nous vous alertons aussi que le PS organise lundi un séminaire en préparation du vote de confiance qui se tiendra le lendemain ; les députés de la majorité ne seront donc pas disponible en début de semaine. **Nous vous encourageons donc fortement à vous rapprocher d'eux dès aujourd'hui.**

Vous trouverez en pièce jointe la proposition d'amendement proposée par les organisations professionnelles ainsi que la liste des députés membres de la Commission des Loi à contacter en priorité.

Nous comptons sur votre mobilisation et votre réactivité, syndicalement vôtre.

Dominique BARRAU

Handwritten signature of Dominique Barrau in black ink, featuring a stylized 'D' and 'B'.

Secrétaire Général de la FNSEA

Florent DORNIER

Handwritten signature of Florent Dornier in black ink, featuring a stylized 'F' and 'D'.

Secrétaire Général de JA